

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 14 novembre 2022

N° CP-2022-10-12-11

N° applicatif 4808

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service de l'environnement

Service consulté

MISE EN OEUVRE D'ACTIONS DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE GERPLAN

Résumé : Dans le cadre de la programmation GERPLAN 2022, la Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée pour la mise en œuvre de dix neuf projets relevant des domaines de l'environnement, de l'agriculture, de l'alimentation, du paysage et de la sensibilisation au cadre de vie. Il vous est proposé de soutenir ces projets pour un montant total de subvention de 70 440 € (dont 68 815 € en investissement et 1 625 € en fonctionnement).

Le GERPLAN (Plan de Gestion de l'Espace Rural et Péri-urbain) est une démarche de territoire collective et participative, initiée et accompagnée par notre Collectivité et portée par les structures intercommunales.

Ses objectifs sont :

- de croiser les enjeux environnementaux, paysagers, agricoles et sociétaux du territoire concerné, sur la base d'un diagnostic partagé et d'une forte concertation entre acteurs locaux,
- d'établir une feuille de route collective et opérationnelle, validée à l'échelle locale pour répondre à ces enjeux.

Cette feuille de route se décline via la mise en œuvre d'actions, programmées annuellement par chaque structure intercommunale engagée dans la démarche, portées par différents acteurs, publics, associatifs ou privés et soutenues financièrement, si elles répondent bien aux critères exigés, par la Collectivité européenne d'Alsace.

Notre Collectivité est ainsi sollicitée pour la mise en œuvre de dix-neuf opérations inscrites à la programmation GERPLAN 2022 des Communautés de Communes Val d'Argent, Sundgau, Thann-Cernay, Saint-Louis Agglomération, Vallée de Munster, Centre Haut-Rhin et de Mulhouse Alsace Agglomération.

Ces projets ont fait l'objet d'un avis favorable de chacune des Commissions Territoriales concernées.

Territoire Région de Colmar

La commune de MUNSTER sollicite deux subventions en investissement, comme suit :

- d'un montant de 10 000 € pour l'aménagement paysager du parking du prélat et de la cour de l'abbaye,
- d'un montant de 6 598 € pour la création d'un sentier pédagogique visant à la sensibilisation à l'eau comme ressource essentielle à la vie.

La commune de NIEDERENTZEN sollicite une subvention de 1 206 € en investissement pour la création d'un panneau pédagogique.

La commune de NIEDERHERGHEIM sollicite une subvention de 2 667 € en investissement pour la création d'un verger communal.

La commune de ENSISHEIM sollicite une subvention de 1 124 € en fonctionnement pour la promotion d'un marché paysan.

Territoire Agglomération de Mulhouse

La commune de RIXHEIM sollicite une subvention de 10 000 € en investissement pour la plantation d'arbres et d'arbustes en zone urbaine et cela pour lutter contre les îlots de chaleur.

La commune de KINGERSHEIM sollicite une subvention de 501 € en fonctionnement pour une action de sensibilisation des scolaires aux enjeux de la protection de la planète en soulignant la place de l'arbre dans la ville.

Territoire Sud Alsace, Saint-Louis, Sundgau, Thur Doller

La commune de WALDIGHOFFEN sollicite une subvention de 668 € en investissement pour la création d'un verger pédagogique.

La commune de WITTERSDORF sollicite une subvention de 829 € en investissement pour l'acquisition de parcelles dans la zone de préemption « Espace Naturel Sensible ».

La commune de VILLAGE-NEUF sollicite une subvention de 1 500 € en investissement pour l'acquisition de terrains situés dans un Espace Naturel Sensible.

La commune de MUESPACH sollicite une subvention de 1 067 € en investissement pour la plantation d'arbres et d'arbustes dans le cadre d'un chantier participatif avec les habitants et les enfants du village.

La commune de SAINT-LOUIS sollicite une subvention de 10 000 € en investissement pour la végétalisation de son centre urbain.

La commune de BARTENHEIM sollicite deux subventions en investissement, comme suit :

- d'un montant de 2 316 € pour la plantation d'arbres en zone urbaine,
- d'un montant de 1 036 € pour la création d'un corridor écologique avec la plantation d'une haie vive.

La commune de STEINBRUNN-LE-HAUT sollicite une subvention de 1 186 € en investissement pour la création d'un verger.

La commune de BOURBACH-LE-BAS sollicite une subvention de 2 516 € en investissement pour la plantation de fruitiers et d'arbustes.

La commune de CERNAY sollicite une subvention de 12 980 € en investissement pour la création d'un verger pédagogique et d'un jardin partagé.

Territoire Centre Alsace

La commune de SAINTE-MARIE-AUX-MINES sollicite une subvention de 1 246 € en investissement pour la plantation de fruitiers et la mise en place de panneau valorisant le forestum.

La Communauté de Communes du Val d'Argent sollicite une subvention de 3 000 € en investissement pour l'élaboration d'un programme d'actions agricoles.

La liste de ces dix neuf actions avec que leur imputation budgétaire est annexée au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder, dans le cadre de la démarche GERPLAN, une subvention à chacun des porteurs de projets des opérations listées dans le tableau annexé au rapport, dont le montant total s'élève à 70 440 € (dont 68 815 € en investissement et 1 625 € en fonctionnement). Les imputations budgétaires de chacune des opérations y sont également précisées.
- il est précisé que les subventions correspondantes feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération. Les crédits nécessaires seront imputés aux programmes P226O002T05 pour l'investissement et P226O002TO6 pour le fonctionnement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY